



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 26 juin 2008** à 18 h 15 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Gilbert MENUET	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Bâdiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	

Membres Absents :

M. Rémi DELATTE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Benoît BORDAT et Monsieur Laurent GRANDGUILLAUME ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

Arrêtés

- **21 avril 2008** : un arrêté de délégation de compétences à M. SOUMIER pour toutes les questions relatives à la Commission d'Appel d'Offre et aux travaux

- **21 avril 2008** : un arrêté de délégation de compétences à M.DELVALEE pour toutes les questions relatives aux patrimoine et au paysage
- **21 avril 2008** : un arrêté de délégation de compétences à M.BERTHIER pour toutes les questions relatives au partenariat culturel et au mécénat.
- **21 avril 2008** : un arrêté de délégation de compétences à M.MEKHANTAR pour toutes les questions relatives aux NTIC et à la e-administration.
- **21 avril 2008** : un arrêté de délégation de compétences à M.BORDAT pour toutes les questions relatives à l'agriculture péri-urbaine
- **21 avril 2008** : un arrêté de délégation de compétences à M.MARTIN pour toutes les questions relatives au développement économique
- **21 avril 2008** : un arrêté de délégation de compétences à M.MILLOT pour toutes les questions relatives aux relations avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours et aux gens du voyage
- **21 avril 2008** : un arrêté de délégation de compétences à M.GERVAIS pour toutes les questions relatives au Transport en Commun en Site Propre
- **25 avril 2008** : un arrêté de délégation de représentation à Mme PETEL dans le cadre de la réunion de la Commission Départemental d'Equipement Commercial le mercredi 30 avril 2008.
- **13 mai 2008** : un arrêté de désignation des membres titulaires et suppléants du Comité Technique Paritaire
- **5 mai 2008** : un arrêté de désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission DiviAccès
- **30 mai 2008** : un arrêté de délégation de représentation à Mme PETEL dans le cadre de la réunion de la Commission Départemental d'Equipement Commercial le mercredi 4 juin 2008.
- **11 juin 2008** : un arrêté de désignation des candidats admis à présenter une offre pour la création de 100 caveaux autonomes

Conventions

- **le 25 février 2008** : une convention, avec SA BOURGOGNE ARROSAGE , relative à l'entretien du réseau d'arrosage sur le cimetière intercommunal de Mirande.
- **le 25 février 2008** : une convention, avec PROXILOR TELECOMMUNICATIONS , relative à la maintenance de l'installation téléphonique Disotel e-évolution pour le cimetière de Mirande.
- **le 26 mars 2008** : une convention, avec M.CHORA , relative à l'occupation précaire de 5 000 m2 de terrain sur le territoire de la commune Chenôve
- **le 31 mars 2008** : une convention, avec M.GAGNEPAIN , relative à l'occupation précaire d'un terrain de 5 2099 m2 sur le territoire de la commune de Chenôve
- **le 21 janvier 2008** : une convention, avec CDRP 21 , relative à la mise à disposition des usagers d'un réseau de sentiers adaptés aux diverses pratiques de la randonnée pédestre
- **le 12 février 2008** : une convention, avec RADIO VTI, RADIO DIJON CAMPUS, RADIO RCF PARABOLE, RADIO SHALOM, RADIO CULTURES DIJON, relative à la mise en place d'un programme qui permettra à la personne publique de se faire connaître, de médiatiser ces initiatives, et de leur donner une résonance plus importante
- **le 5 mars 2008** : une convention, avec LE JOURNAL DU PALAIS , relative à l'édition de 16 pages avec un contenu consacré au MIPIM, à l'actualité économique et à la stratégie de développement de l'agglomération.
- **le 11 avril 2008** : une convention, avec l'Agence Européenne de Communication Publique , relative à l'édition 2009 de l'agenda de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise
- **le 21 janvier 2008** : une convention, avec SEDAM ASCENCEURS, relative à l'entretien des ascenseurs
- **le 25 janvier 2008** : une convention, avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, relative au Crédit Long Terme Multi Index pour 6 000 000 €
- **le 11 octobre 2007** : avec la commune de Chevigny-Saint-Sauveur, un procès-verbal de mise à disposition de l'Installation Terminale Embranchée (ITE).
- **le 12 mars 2008** : une convention, avec IMAGYS MEDITERRANEE , relative à un contrat de maintenance et une service d'abonnement aux nouvelles versions, aux conditions, et pour l'équipement logiciel.
- **le 7 mai 2008** : une convention, avec GEOMEDIA , relative à la maintenance progiciel GEOMEDIA et souscription logiciel AUTOCAD.

Marchés

- **le 30 janvier 2008** : marché n°08-04 – Confiant à la société PROTOY SA - Lot n°5 - Travaux de construction de la piscine olympique - Menuiseries extérieures et intérieures aluminium
- **le 25 février 2008** : avenant n°1 au marché n°07-45– Confiant au groupe ELABOR - Lot n°1 - Prestation de levés topographique dans le cadre du projet de réalisation des premières lignes de TCSP de l'agglomération dijonnaise
- **le 25 février 2008** : avenant n°1 au marché n°07-46– Confiant au groupe ELABOR - Lot n°2 - Prestation de levés topographique dans le cadre du projet de réalisation des premières lignes de TCSP de l'agglomération dijonnaise
- **le 25 février 2008** : acte modificatif de sous-traitance au marché n°07-30– Confiant à la société CUCCHIARO - Travaux pour la construction de la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie - Lot 3a - charpentes métalliques

- **le 25 février 2008** : acte modificatif de sous-traitance au marché n°05-14– Confiant à la société AGI3M-DMR - Construction de pistes cyclables dans l'agglomération dijonnaise, Programme 2005/2007 aménagement d'un piste cyclable quai Gauthey
- **le 28 février 2008** : avenant n°1 au marché n°07-11– Confiant à la société ADREXO - Rachat de la société « le Messenger dijonnais » par la société ADREXO
- **le 26 février 2008** : marché n°08-06– Confiant à la société SARL PLANET BOURGOGNE - Infogérance partielle du système d'information du Grand Dijon
- **le 26 février 2008** : Acte de sous-traitance au marché n°07-58– Confiant à la société JEAN ALLER- Lot n°1 - Travaux de construction de la piscine olympique - Terrassement, fondation, gros oeuvre : travaux de terrassement généraux
- **le 26 février 2008** : Acte de sous-traitance au marché n°07-58– Confiant à la société BOTTE FONDATION- Lot n°1 - Travaux de construction de la piscine olympique - Terrassement, fondation, gros oeuvre : parois moulées du bassin de plongée
- **le 26 février 2008** : Acte de sous-traitance au marché n°07-58– Confiant à la société BEM INGENIERIE - Lot n°1 - Travaux de construction de la piscine olympique - Terrassement, fondation, gros oeuvre : prestations d'études partielles
- **le 4 mars 2008** : avenant n°2 au marché n°06-25– Confiant à la société BAFFY GROUPEMENT- Lot n°6 - Réalisation d'un centre de tri de déchets issus de collectes sélectives - Second oeuvre
- **le 17 mars 2008** : Acte de sous-traitance au marché n°07-48– Confiant à la société DEMONGEOT- Lot n°1 - VRD travaux d'aménagement du parc relais Mirande - déplacements de feux et installation de feux cycle
- **le 18 mars 2008** : marché n°08-07– Confiant à la société FILHET ALLARD ET CIE- Lot n°1 - Assurance relative à la construction de la piscine olympique - Tous risques de chantier
- **le 21 mars 2008** : modification de l'acte de sous-traitance au marché n°06-24– Confiant à la société DESERTOT - Construction d'un centre de tri des déchets ménagers recyclables - Lot n°5 : plomberie chauffage et ventilation
- **le 21 mars 2008** : modification de l'acte de sous-traitance au marché n°06-24– Confiant à la société CHEVALLIER EURL - Construction d'un centre de tri des déchets ménagers recyclables - Lot n°5 : plomberie chauffage et ventilation
- **le 21 mars 2008** : modification de l'acte de sous-traitance au marché n°06-26– Confiant à la société ID AUTOMATISME SARL - Construction d'un centre de tri des déchets ménagers recyclables - Lot n°7 : Equipement de tri
- **le 21 mars 2008** : avenant n°1 au marché n°07-58 – Confiant à la société C3B - Lot n°1 - Travaux de construction de la piscine olympique - Terrassement, fondation, gros oeuvre
- **le 21 mars 2008** : acte de sous-traitance au marché n°07-52 – Confiant à l'agence MEDIACITE - Maitrise d'oeuvre générale relative aux premières lignes de TCSP de l'agglomération dijonnaise
- **le 25 mars 2008** : acte de sous-traitance au marché n°08-01 – Confiant à la société ISOL 71 SARL - SEFS rénovation de la chaufferie gaz et création d'une chaufferie bois avec silo : calorifuge de tubes chauffage avec coquilles laine de roche
- **le 1er avril 2008** : marché n°08-08 – Confiant à la société S3M SECURITE prestations de surveillance de bâtiments et installations appartenant au Grand Dijon - Lot n°1 gardiennage des bâtiments appartenant au Grand Dijon et de leurs abords
- **le 1er avril 2008** : marché n°08-09 – Confiant à la société S3M SECURITE prestations de surveillance de bâtiments et installations appartenant au Grand Dijon - Lot n°2 - surveillance des aires d'accueil des gens du voyage
- **le 3 avril 2008** : marché n°08-10 – Confiant à la société BONGLET SA Travaux de construction de la piscine olympique - Lot n°2 traitement des façades
- **le 1er avril 2008** : acte de sous-traitance au marché n°07-05 – Confiant à la société MARECHAL TP SAS Aménagement de la voie d'accès à l'entreprise IFF boulevard eiffel à Longvic : travaux fonçage
- **le 2 avril 2008** : avenant n°1 au marché n°06-57 – Confiant à la société ACODEGE- Fonctionnement d'un service de correspondants de nuit dans plusieurs secteurs de l'agglomération dijonnaise comportant entre 2 500 et 3 700 logements sans excéder au total 12 000 logements
- **le 3 avril 2008** : marché n°08-11 – Confiant à la société CMPB - Travaux de construction de la piscine olympique - Lot n°3 : charpentes mixtes sous tendues
- **le 17 avril 2008** : marché n°08-12 – Confiant à la société PACOTTE ET MIGNOTTE SARL - Travaux de construction de la piscine olympique - Lot n°11 : menuiseries intérieures bois, mobiliers, signalétiques
- **le 17 avril 2008** : marché n°08-13 – Confiant à la société FABALU ENTREPRISE - Travaux de construction de la piscine olympique - Lot n°17 : équipements de vestiaires, cabines, casiers
- **le 17 avril 2008** : marché n°08-14 – Confiant à la société A&T EUROPE - Travaux de construction de la piscine olympique - Lot n°26 : bassins mixtes préfabriqués
- **le 9 avril 2008** : modification d'acte de sous-traitance marché n°07-58 – Confiant à la société JEAN ALLER - Travaux de construction de la piscine olympique - Lot n°1 : terrassement, fondation, gros oeuvre
- **le 22 avril 2008** : avenant n°1 au marché n°07-04 – Confiant à la société ROGER MARTIN - Aménagement du carrefour des rues Bastogne, Redoute, et de la sortie voie Georges Pompidou dans le cadre d'une opération de sécurité
- **le 28 avril 2008** : acte de sous-traitance au marché n°07-58 – Confiant à la société AXEL GC - Travaux de construction de la piscine olympique - Lot n°1 : terrassement fondation gros oeuvre : réalisation de murettes guides

- **le 28 avril 2008** : avenant n°1 au marché n°08-06 – Confiant à la société PLANET BOURGOGNE - Infogérance partielle du système d'information du Grand Dijon
- **le 28 avril 2008** : avenant n°1 au marché n°08-06 – Confiant à la société INFO PROJECT - Infogérance partielle du système d'information du Grand Dijon
- **le 4 avril 2008** : marché n°08-15 – Confiant à la société ELISATH - Travaux de construction d'une piscine olympique : Lot 20 : Gestion informatique et contrôle des accès
- **le 28 avril 2008** : modification de l'acte de sous-traitance au marché n°06-45 – Confiant à la société INEO RESEAUX EST - Fourniture du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs du réseau des transports en commun DIVIA de l'agglomération dijonnaise
- **le 28 avril 2008** : modification de l'acte de sous-traitance au marché n°06-45 – Confiant à la société INEO INFRACOM - Fourniture du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs du réseau des transports en commun DIVIA de l'agglomération dijonnaise
- **le 14 mai 2008** : marché n°08-16 – Confiant à la société EDF - Production, fourniture et transport d'électricité issue de l'énergie renouvelable à 100% pour le siège de la Communauté de l'agglomération dijonnaise
- **le 15 mai 2008** : marché n°08-17 – Confiant à la société ESRI FRANCE - Maintenance des licences existantes SIG de la gamme ESRI et intégration de la maintenance de nouvelles licences acquises dans le cadre du contrat cadre « acquisition de licence et prestation »
- **le 15 mai 2008** : marché n°08-18 – Confiant à la société ESRI FRANCE - Acquisition de licences logicielles SIG sur la base du catalogue de l'éditeur ESRI de produits actuels et à venir sur la durée du marché fourniture de prestations intellectuelles dans le cadre de projets mettant en évidence des besoins en compétence sur le SIG et fourniture de prestations complémentaires du type formations
- **le 19 mai 2008** : marché n°08-19 – Confiant à la société SOPREMA ENTREPRISES SAS - Travaux de construction d'une piscine olympique : Lot 4 : couverture et étanchéité
- **le 15 mai 2008** : acte de sous-traitance au marché n°07-48 – Confiant à la société CYRIL COGHETTO SIGNALISATIONS - Travaux d'aménagement du Parc Relais Mirande : Lot 1 : VRD
- **le 15 mai 2008** : acte de sous-traitance au marché n°07-48 – Confiant à la société VDS PAYSAGE - Travaux d'aménagement du Parc Relais Mirande : Lot 1 : VRD
- **le 22 mai 2008** : avenant n°2 au marché n°07-58 – Confiant à la société C3B - Travaux de construction d'une piscine olympique : Lot 1 : terrassement fondation gros oeuvre : réalisation de murettes guides
- **le 26 mai 2008** : avenant n°2 au marché n°06-59 – Confiant à la société SNCTP - Travaux pour points de regroupement de tri des déchets : Lot 5 : Génie civil pour conteneurs enterrés
- **le 27 mai 2008** : avenant n°1 au marché n°08-01 – Confiant à la société EMI THERMIC - Mise aux normes du bâtiment atelier pour l'accueil des camions au GNV et installation d'une chaufferie bois : Lot 5 : chauffage des ateliers et chaufferie bois

Marchés à Procédure Adaptée

- **le 4 mars 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-10 – confiant à la société ESAT ACODEGE le stockage, la distribution et la gestion simplifiée de récupérateurs d'eau de pluie en kit et équipés.
- **le 4 mars 2008** : avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°MA 05-03 – confiant à la société BERLIER un contrat d'entretien du parc de véhicules du Grand Dijon - Changement du prix de la prestation forfaitaire du contrôle technique.
- **le 4 mars 2008** : modification de l'acte de sous-traitance au marché à procédure adaptée n°MA 06-03– confiant à la société ROGER MARTIN l'aménagement d'arrêts de bus et travaux divers de VRD - Marché de travaux à bons de commande.
- **le 4 mars 2008** : modification de l'acte de sous-traitance au marché à procédure adaptée n°MA 06-03– confiant à la société DEMONGEOT l'aménagement d'arrêts de bus et travaux divers de VRD - Marché de travaux à bons de commande.
- **le 4 mars 2008** : modification de l'acte de sous-traitance au marché à procédure adaptée n°MA 06-03– confiant à la société SIGNATURE BEAUNE SA l'aménagement d'arrêts de bus et travaux divers de VRD - Marché de travaux à bons de commande.
- **le 10 mars 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-11– confiant à la société SARL JACQUINOT PAYSAGISTE réalisation de 201 mini-concessions enterrées au cimetière intercommunal - Lot n°1 Terrassement et pose des mini-concessions
- **le 10 mars 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-12– confiant à la société STRADAL SAS réalisation de 201 mini-concessions enterrées au cimetière intercommunal - Lot n°2 Fourniture des mini-concessions
- **le 10 mars 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-13– confiant à la société SARL JACQUINOT PAYSAGISTE réalisation de 201 mini-concessions enterrées au cimetière intercommunal - Lot n°3 Fourniture de plaques de granit
- **le 10 mars 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-14 – confiant à la société SARL ARREAL ARCHITECTURE un contrat simplifié de maîtrise d'oeuvre : réalisation de 100 caveaux autonomes au cimetière intercommunal
- **le 19 mars 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-15 – confiant à la société ROGER MARTIN l'aménagement d'arrêts de bus et travaux divers de VRD
- **le 19 mars 2008** : acte de sous-traitance au marché à procédure adaptée n°MA 08-15 – confiant à la société DEMONGEOT l'aménagement d'arrêts de bus et travaux divers de VRD - Travaux d'électricité
- **le 21 mars 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-16 – confiant à la société AMG INFORMATIQUE

formation des cadres du Grand Dijon à OUTLOOK 2007

- **le 31 mars 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-17 – confiant à la société EGIS RAIL l'étude d'opportunités de la création de haltes ferroviaires autour de Dijon
- **le 28 mars 2008** : avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°MA 07-37 – confiant à la société ISS HYGIENE SERVICES la dératisation et désinfection des différents sites du Grand Dijon.
- **le 2 avril 2008** : avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°MA 04-52 – confiant à la société COFATHEC SERVICE le contrat de maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation des bâtiments du Grand Dijon - Lot n° 1 Hôtel du Grand Dijon
- **le 2 avril 2008** : modification de l'acte de sous-traitance au marché à procédure adaptée n°MA 08-03 – confiant à la société EGIS RAIL la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage, Pilotage et Conduite des Procédures réglementaires dans le cadre du projet du TCSP de l'agglomération dijonnaise.
- **le 2 avril 2008** : modification de l'acte de sous-traitance au marché à procédure adaptée n°MA 08-03 – confiant à la société EGIS CONSEIL la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage, Pilotage et Conduite des Procédures réglementaires dans le cadre du projet du TCSP de l'agglomération dijonnaise.
- **le 17 avril 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-18 – confiant à la société SNIDARO SAS travaux de construction d'une piscine olympique - Lot n°15 revêtement de sols souples
- **le 17 avril 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-19 – confiant à la société GROUPEMENT ARGOS CIRESE évaluation du volet emploi-insertion du contrat et projet urbain de cohésion sociale de la communauté d'agglomération dijonnaise
- **le 22 avril 2008** : avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°MA 08-15 – confiant à la société ROGER MARTIN l'aménagement d'arrêts de bus et travaux divers de VRD
- **le 23 avril 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-20 – confiant au groupement JONCTION /TAJ/ ECOSI/ 2B2P l'assistance et le conseil à l'autorité organisatrice délégation du service public de transports
- **le 28 avril 2008** : avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°MA 07-57 – confiant à la société ACOUPHEN ENVIRONNEMENT la cartographie sonore stratégique pour l'agglomération dijonnaise
- **le 28 avril 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-21 – confiant à la société MAISON DE LA PISCINE travaux de construction d'une piscine olympique - Lot n°18 équipement de piscine
- **le 28 avril 2008** : avenant n°1 aux marchés à procédure adaptée n°MA 06-49 et MA 07-62 – Rachat de la société CETEF par le groupe ARCHIMENE
- **le 14 mai 2008** : avenant n°2 au marché à procédure adaptée n°MA 07-53 – confiant à la société EURIWARE l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude préalable et le suivi du marché d'infogérance partielle des serveurs du Grand dijon
- **le 5 mai 2008** : avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°MA 07-69 – confiant à la société MEMORIS l'élaboration du schéma directeur du système d'information géographique du Grand Dijon
- **le 5 mai 2008** : avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°MA 07-81 – confiant à la société FREDON BOURGOGNE la réalisation d'un plan de désherbage sur le territoire de l'agglomération dijonnaise
- **le 13 mai 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-22 – confiant à la société ACT CONSULTANTS mission d'élaboration des besoins en formation des accompagnateurs à la scolarité des projets de réussite éducatives des 7 quartiers politique de la ville de l'agglomération dijonnaise
- **le 13 mai 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-23 – confiant à la société PROTOY SA travaux de construction d'une piscine olympique - Lot n°6 métallerie
- **le 13 mai 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-24 – confiant à la société INEO INFRACOM l'acquisition et l'installation de dispositifs de vidéo surveillance pour un parc relais.
- **le 14 mai 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-25 – confiant à la société CETE l'étude de faisabilité d'un nouvel échangeur sur la rocade de Dijon au niveau du Zénith.
- **le 4 juin 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-26 – confiant à la société GRANIMOND SARL la fourniture et pose de monuments funéraires individuels au cimetière intercommunal
- **le 26 mai 2008** : avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°MA 07-87 – confiant à la société BERGEOT TAINURIER - SEFS la mise au norme du bâtiment atelier pour l'accueil des camions bennes au GNV et installation d'une chaufferie bois - Lot n°1 métallerie
- **le 26 mai 2008** : acte de sous-traitance au marché à procédure adaptée n°MA 07-87 – confiant à la société BECI - SEFS la mise au norme du bâtiment atelier pour l'accueil des camions bennes au GNV et installation d'une chaufferie bois - Lot n°1 métallerie
- **le 2 juin 2008** : avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°MA 08-19 – confiant à la société GROUPEMENT ARGOS CIRESE évaluation du volet emploi-insertion du contrat et projet urbain de cohésion sociale de la communauté d'agglomération dijonnaise
- **le 9 juin 2008** : marché à procédure adaptée n°MA 08-27 – confiant à la société DEVELOPPEMENT ETUDES ENQUETES la mission de réalisation d'enquêtes de stationnement dans le cadre des études du TCSP de l'agglomération dijonnaise.

Contentieux

- **le 9 janvier 2008**: un arrêté désignant Maître Arnaud BRULTET pour assister la communauté dans l'affaire d'incendie volontaire de 2 bacs à ordures ménagères par Messieurs SABANISA et TROY
- **le 25 mars 2008**: un arrêté désignant Maître Arnaud BRULTET pour assister la communauté dans l'affaire d'agression d'agents Divia par Monsieur TORRES MONTANO
- **le 7 avril 2008**: un arrêté désignant Maître Arnaud BRULTET pour assister la communauté dans l'affaire d'agression d'un agent Divia par Monsieur LAIB

- **le 5 mai 2008**: un arrêté désignant Maître Arnaud BRULTET pour assister la communauté dans l'affaire de menaces de mort avec arme blanche d'un agent Divia par Monsieur VERMENOT
- **le 5 mai 2008**: un arrêté désignant Maître Arnaud BRULTET pour assister la communauté dans l'affaire d'agression d'un agent Divia par Monsieur EL KHARBILI
- **le 27 mai 2008**: un arrêté désignant Maître Arnaud BRULTET pour assister la communauté dans l'affaire d'occupation illégale du 14 rue Hugues PICARDET.

Concessions cinéraires

- N°E-B1-152 concédée à compter du 27/02/08, à Mme GIANNUZZI pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-B1-153 concédée à compter du 27/02/08, à Mme TRAVE pour 30 ans moyennant la somme de 290,00 €.
- N°E-02-06-007 concédée à compter du 06/03/08, à M. NIANT pour 15 ans moyennant la somme de 840,00 €.
- N°C-B-24 concédée à compter du 11/03/08, à M. RONDAUX pour 30 ans moyennant la somme de 667,00 €.
- N°E-B1-154 concédée à compter du 13/03/08, à Mme PRUDON pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-B1-155 concédée à compter du 14/03/08, à Mme DUBREZ pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-B1-156 concédée à compter du 17/03/08, à Mme BAUD pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-P-4 concédée à compter du 21/03/08, à M. et Mlle OYON pour 30 ans moyennant la somme de 1155,00 €.
- N°E-B1-157 concédée à compter du 25/03/08, à M. PIROT pour 30 ans moyennant la somme de 290,00 €.
- N°E-B1-158 concédée à compter du 25/03/08, à Mme LE VILLAIN pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-B1-159 concédée à compter du 26/03/08, à Mme JEANNENOT pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°C-J-22 concédée à compter du 29/03/08, à Mme DORM pour 30 ans moyennant la somme de 667,00 €.
- N°E-B1-160 concédée à compter du 31/03/08, à M.MARECHAL pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-B1-161 concédée à compter du 29/03/08, à Mme DECOLLOGNE pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-02-04-008 concédée à compter du 03/04/08, à Mme THIEBAUD pour 30 ans moyennant la somme de 1308,00 €.
- N°E-B1-162 concédée à compter du 04/04/08, à M. BARBAUD pour 50 ans moyennant la somme de 483,00 €.
- N°E-B1-107 concédée à compter du 05/04/08, à M. SAUTREAU pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-B1-145 concédée à compter du 07/04/08, à M. NICOLARDOT pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-B1-108 concédée à compter du 07/04/08, à M. TROUSSARD pour 50 ans moyennant la somme de 483,00 €.
- N°E-C1-7 concédée à compter du 11/04/08, à Mme ARBELOT pour 30 ans moyennant la somme de 290,00 €.
- N°E-C1-1 concédée à compter du 10/04/08, à M. MATHELIN pour 30 ans moyennant la somme de 290,00 €.
- N°E-C1-4 concédée à compter du 11/04/08, à Mme VUILLAUME pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-C1-5 concédée à compter du 11/04/08, à Mme VUILLAUME pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-C1-6 concédée à compter du 11/04/08, à Mme VUILLAUME pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-02-04-010 concédée à compter du 15/04/08, à Mme BILLIER pour 30 ans moyennant la somme de 1308,00 €.
- N°E-C1-8 concédée à compter du 16/04/08, à M. et Mme MUSITILLI pour 30 ans moyennant la somme de 290,00 €.
- N°E-C1-9 concédée à compter du 23/04/08, à Mme BIZOT pour 30 ans moyennant la somme de 290,00 €.
- N°E-C1-10 concédée à compter du 23/04/08, à Mme BLAQUE pour 15 ans moyennant la somme de 146,00 €.
- N°E-C1-11 concédée à compter du 24/04/08, à Mlle GLATZMANN pour 50 ans moyennant la somme de 483,00 €.
- N°O-01-01-002 concédée à compter du 28/04/08, à M. STAMENKOVIC pour 6 ans moyennant la somme de 369,00 €

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Compte administratif 2007 - Budget principal et budgets annexes

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité principale et celle des budgets annexes,
- **d'arrêter** à la somme de 26 968 317,47 € en dépenses et à la somme de 19 043 161,78 € en recettes, les montants des restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire 2008 au titre du budget principal,
- **d'arrêter** à la somme de 1 220 345,75 € en dépenses et à la somme de 1 100 000 € en recettes, le montant des restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire 2008 au titre du budget annexe de la décharge de produits inertes et des DASRI,
- **d'arrêter** à la somme de 14 809 331,79 € en dépenses et à la somme de 14 541 535,06 € en recettes, les montants des restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire 2008 au titre du budget annexe des transports publics urbains,
- **d'arrêter** à la somme de 34 078,89 € en dépenses et à la somme de 41 423,41 € en recettes, les montants des restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire 2008 au titre du budget annexe du crematorium,
- **d'arrêter** à la somme de 2 169 726,97 € en dépenses et 150 000 € en recettes les montants des restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire 2008 au titre du budget annexe du groupe turbo-alternateur,
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-joints.

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Compte de gestion 2007 du budget principal et des budgets annexes présentés par M. le Trésorier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 pour le budget principal et les budgets annexes présenté par Monsieur le Trésorier de la Communauté n'appelle ni observation ni réserve.

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2007 sur le budget 2008 - budget principal et budgets annexes

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de déterminer les reports des résultats et leur affectation sur l'exercice 2008 comme suit :

Budget principal 2008

excédent de fonctionnement reporté (16 201 459,67 € d'excédent de fonctionnement – 10 210 718,67 € d'affectation du résultat)	5 990 741 €
déficit d'investissement reporté	2 285 562,98 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 7 925 155,69 €)	10 210 718,67 €

Budget annexe de la décharge de produits inertes 2008

excédent de fonctionnement reporté (607 004,23 d'excédent de fonctionnement – 567 489,97 € d'affectation du résultat)	39 514,26 €
déficit d'investissement reporté	447 144,22 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 120 345,75 €)	567 489,97 €

Budget annexe des transports publics urbains 2008

excédent de fonctionnement reporté (2 920 226,51 d'excédent de fonctionnement – 4 983,45 € d'affectation du résultat)	2 915 243,06 €
excédent d'investissement reporté	87 116,78 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 92 100,23 €)	4 983,45 €

Budget annexe du crématorium 2008

excédent de fonctionnement reporté (186 588,08 d'excédent de fonctionnement – 184 524,33 € d'affectation du résultat)	2 063,75 €
déficit d'investissement reporté	191 868,85 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (solde positif des restes à réaliser d'investissement : 7 344,52 €)	184 524,33 €

Budget annexe de prestation de collecte des ordures ménagères 2008

résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
affectation du résultat de fonctionnement	néant

Budget annexe de prestation de traitement des ordures ménagères 2008

excédent de fonctionnement reporté	38 185,27 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

Budget annexe de la zone d'activités de Bretenière 2008

résultat de fonctionnement reporté	néant
déficit d'investissement reporté	11 361,57 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

Budget annexe du groupe turbo-alternateur :

excédent de fonctionnement reporté (501 082,73 d'excédent de fonctionnement – 476 521,28 € d'affectation du résultat)	24 561,45 €
excédent d'investissement reporté	1 543 205,69 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 2 019 726,97 €)	476 521,28 €

Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire 2008.

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget supplémentaire 2008 - budget principal et budgets annexes

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le budget supplémentaire pour 2008 pour le budget principal et les budgets annexes conformément au document budgétaire ci-annexé.

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Admissions en non-valeur

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'admettre** en non-valeur divers titres de recettes devenus irrécouvrables, pour un montant total de 4 686,66 €, se décomposant comme suit :

BUDGET PRINCIPAL pour un montant de 0,60 € (3 titres en 2007 et 1 en 2008)

BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES pour un montant de 4 381,21 €

Année 2003: 1 titre pour 32,40 €

Année 2004 : 13 titres pour 4 193,00 €

Année 2005 : 1 titre pour 119,00 €

Année 2007 : 7 titres pour 36,81 €

Il s'agit de factures d'apports de déchets inférieures au seuil de poursuites pour 66,81 €, ayant fait l'objet de saisie avec procès-verbal de carence pour 119,00 € et non recouvrables à la suite de liquidations judiciaires pour 4 195,40 €.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS, pour un montant de 304,85 € (année 2006)

Il s'agit d'un solde de titre de 2,85 €, d'un titre inférieur au seuil de poursuites et d'un troisième titre, émis à la suite d'un jugement du Tribunal de Grande Instance de Dijon, concernant un débiteur non solvable.

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Modification de l'attribution de compensation - application de l'article 57 de la loi SRU

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de modifier** l'attribution de compensation pour 2008 comme suit :

<i>Commune</i>	<i>Attribution de compensation prévue (délibération du 19/12/07)</i>	<i>Régularisation de la majoration</i>	<i>Nouvelle Attribution de compensation</i>
Saint-Apollinaire	1 937 686 €	24 873,87 €	1 962 559,87 €

- **d'ajuster** les crédits dans le budget supplémentaire en dépenses et en recettes.

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Etudes d'urbanisme - Définition des modalités d'amortissement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** à 10 ans la durée d'amortissement concernant les frais d'études d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme imputés au compte 202.

8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Missions d'ingénierie financière pour la mise en oeuvre d'un réseau de TCSP - constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération du Grand Besançon - lancement d'un appel d'offres

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de créer** un groupement de commandes entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon en vue de la conclusion d'un marché portant sur les missions d'ingénierie financière nécessaires à la réalisation des projets de transport en commun en site propre
- **de désigner** la Communauté de l'agglomération dijonnaise comme coordonnateur du groupement
- **d'autoriser** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande
- **d'approuver** le dossier de consultation relatif au marché d'ingénierie financière pour la réalisation des projets de transports en commun en site Propre dont le projet de cahier des charges est annexé à la présente délibération;
- **d'autoriser** le Président à lancer l'appel d'offres correspondant ;
- **d'autoriser** le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Démolition de bâtiments - Accord cadre - Lancement d'un appel d'offres

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de valider** le dispositif de démolition de bâtiments proposé
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la consultation et à signer l'accord -cadre relatif à ces travaux de déconstruction et les marchés subséquents qui en découleront.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les éventuels avenants qui en découleront.

10. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Renouvellement des contrats d'assurance de la Communauté de l'agglomération dijonnaise - Lancement d'un appel d'offres

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le dossier de consultation relatif au marché d'assurances ;
- **d'autoriser** le Président à lancer l'appel d'offres correspondant ;
- au cas où la commission d'appel d'offres viendrait à déclarer un ou plusieurs lots infructueux,
- **d'autoriser** le Président à lancer un nouvel appel d'offres ou de passer un marché négocié suivant l'avis de la commission.
- **d'autoriser** le Président à signer les marchés ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%

11. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Vente de documents et de données géographiques - Fixation des tarifs

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la tarification applicable aux ventes de documents et de données géographiques telle que définie dans la grille tarifaire
- **de dire** que cette grille tarifaire annule et remplace les tarifs fixés par la délibération du Conseil du District en date du 15 octobre 1999.

12. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Versement de subvention au Comité d'action sociale

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de verser** une subvention au Comité d'Action Sociale au titre de l'année 2008 pour un montant prévisionnel de 118 794 € pour le budget principal, 1 870 € pour le budget annexe DASRI et 2 500 € pour le budget annexe décharge de produits inertes (DPI), dans les conditions définies ci-dessus et précisées dans la convention;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention à passer entre la Communauté et le Comité d'Action Sociale ainsi que tous les documents nécessaires au versement de la subvention ;
- **de dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2008.

13. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Renouvellement du contrat du chef de projet Renouvellement urbain

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à renouveler le contrat du chargé de mission Renouvellement urbain pour une nouvelle durée de 3 ans ;
- **de dire** que la rémunération de l'intéressé sera fixée sur la base du 10ème échelon de la grille indiciaire des attachés territoriaux et que l'agent sera éligible au bénéfice de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'exercice des missions des préfetures dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la délibération.

14. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Recrutement de personnel saisonnier à l'usine d'incinération des ordures ménagères

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de recruter**, en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, deux adjoints techniques de 2ème classe à temps complet pour une durée d'un mois chacun entre le 1er juillet et le 31 août 2008 pour l'unité de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux ;
- **de recruter**, en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, trois adjoints techniques de 2ème classe à temps complet à l'usine d'incinération des ordures ménagères pour une durée de contrat allant de 8 à 18 jours entre le 1er juillet et le 25 août 2008 ;
- **de fixer** la rémunération par référence au 1er échelon de l'échelle 3 ;
- **autorise** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la délibération.

15. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Recrutement d'un ingénieur principal contractuel - Responsable technique matériel roulant et équipements pour la mission TCSP

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter du 1er juillet 2008 en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, afin d'assurer les fonctions de Responsable technique matériel roulant et équipements pour la mission TCSP du Grand Dijon ;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi au 9ème échelon de la grille des ingénieurs principaux et de rendre l'agent éligible au régime indemnitaire applicable aux ingénieurs (Prime de service et de rendement, et indemnité spécifique de service) dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la délibération.

16. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Recrutement d'un attaché contractuel au service communication

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter du 1er juillet 2008 en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, afin d'assurer les fonctions d'attaché au service communication du Grand Dijon ;

- de **fixer** la rémunération de l'emploi au 9ème échelon de la grille des attachés et de rendre l'agent éligible au régime indemnitaire applicable aux attachés titulaires de la Collectivité (IFTS et IEMP);
- d'**autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

17. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Régime indemnitaire des agents contractuels

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de **dire** que les agents contractuels et non titulaires recrutés sur la base de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sont éligibles au bénéfice des primes et indemnités instaurées par le Conseil communautaire du Grand Dijon pour les agents titulaires de la Collectivité par les délibérations sus-citées du 17 mars 2005 et suivantes, dans les mêmes conditions et formes que pour ceux-ci.

18. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Composition du Comité technique paritaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de **fixer** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au comité technique paritaire.

19. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Rapport sur les marchés conclus en 2007 par la Communauté de l'agglomération dijonnaise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de **prendre acte** de la présentation du rapport sur les marchés conclus en 2007 par la Communauté d'agglomération dijonnaise

20. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Rapport d'activité 2007 du délégataire du crematorium

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de **prendre acte** de la présentation du rapport d'activité du crematorium 2007.

21. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Convention de rénovation urbaine d'agglomération - Programmation 2008 - Demande de subventions - Participation financière 2008 de la Communauté d'agglomération dijonnaise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'**attribuer** au titre de la programmation 2008, et conformément aux engagements pris par la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le cadre de la convention ANRU, les subventions suivantes au bénéfice des :

Villes de :

- Dijon : 2 973 354 €
- Chenôve : 72 510 €
- Talant : 135 400 €
- Longvic : 80 000 €
- Quetigny : 23 000 €

Bailleurs publics :

- OPAC de Dijon : 1 089 763 €
- OPH 21 : 89 094 €
- SCIC Habitat : 127 470 €
- NEOLIA : 30 767 €

22. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Correspondants de Nuit de l'agglomération : Protocole d'accord entre le service et ses partenaires

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'**approuver** le protocole d'accord ci-joint engageant la Communauté d'agglomération dijonnaise et l'ensemble des partenaires acteurs et financiers du dispositif,
- d'**autoriser** le Président à signer le protocole au nom de la Communauté.

23. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - Foyer Dijonnais : construction de 18 logements (PLUS), "Les Rives du Canal" à Bretenière

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** au Foyer Dijonnais – 8 rue Févret – BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 18 logements locatifs individuels (PLUS), situés « Les Rives du Canal » à Bretenière, **deux subventions d'un montant total de 180 073,71 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 55 313,89 € pour surcoût de construction,
 - 124 759,82 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par le Foyer Dijonnais, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

24. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - NEOLIA : construction de 2 logements (PLUS), 2 avenue Roland Carraz à Chenôve

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à NEOLIA – 34 rue de la Combe aux Biches - BP 267 - 25205 MONTBELIARD cedex-, pour l'opération de construction de deux logements locatifs (PLUS), situés 2 avenue Roland Carraz à Chenôve, **deux subventions d'un montant total de 19 571,75 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 8 295,75 € pour surcoût de construction,
 - 11 276,00 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par NEOLIA, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

25. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - SCIC Habitat : construction de 52 logements (44 PLUS, 8 PLAi), allée des Ménestrels à Chevigny-St-Sauveur

Monsieur François REBSAMEN rappelle que sans les aides du grand Dijon, la construction de logements sociaux ne serait pas possible sur l'agglomération et qu'au total cela représente plusieurs millions d'€ d'investissement.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne-Champagne – 11 rue colonel Marchand - BP 128 – 21004 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 52 logements locatifs (44 PLUS, 8 PLAi), situés Allée des Ménestrels à Chevigny-Saint-Sauveur., **deux subventions d'un montant total de 448 336,39 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 317 158,29 € pour surcoût de construction,
 - 131 178,10 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne-Champagne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

26. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - OPAC : acquisition-amélioration d'un logement (PLUS), 9 rue de Buttes à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à l'OPAC de Dijon** – 2 bis rue Maréchal Leclerc – BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement individuel (PLUS), situé 9 rue des Buttes à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 16 751,16 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 6 285,24 € pour surcoût de construction,
 - 10 465,92 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

27. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - OPAC : construction de 16 logements (12 PLUS, 4 PLAi), rue Colonel Quantin à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à l'OPAC de Dijon** – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 16 logements collectifs (12 PLUS, 4 PLAi), situés 5 rue Colonel Quantin à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 156 215,12 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 93 825,00 € pour surcoût de construction,
 - 62 390,12 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

28. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - OPAC : construction de 45 logements (36 PLUS, 9 PLAi), 2 boulevard Kennedy à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à l'OPAC de Dijon** – 2 bis rue Maréchal Leclerc – BP 87027 – 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 45 logements locatifs (36 PLUS, 9 PLAi), situés 2 boulevard Kennedy à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 387 205,56 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 236 857,50 € pour surcoût de construction,
 - 150 348,06 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

29. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - NEOLIA : construction de 7 logements (5 PLUS, 2 PLAi), site Urgo rue Petitot à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à NEOLIA – 34 rue de la Combe aux Biches – BP 267 – 25205 MONTBELLIARD cedex-, pour l'opération de construction de 7 logements locatifs (5 PLUS, 2 PLAi), situés « Site Urgo » rue Petitot à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 107 309,33 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 57 241,73 € pour surcoût de construction,
 - 50 067,60 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par NEOLIA, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

30. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - OPAC : construction de 3 logements (PLUS) et acquisition-amélioration de 2 logements (1 PLAi, 1 PLUS), 31 rue de Montchapet à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à l'OPAC de Dijon** – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 2 logements (1 PLUS, 1 PLAi), et la construction de 3 logements (PLUS) situés 31 rue de Montchapet à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 77 204,43€**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 35 343,50 € pour surcoût de construction,
 - 41 860,93 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

31. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Garantie financière communautaire - ICF Sud-Est Méditerranée "Les Allées Mélodies" à Chevigny-Saint-Sauveur

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 196 311 € et d'une durée totale de 31 ans qu'ICF Sud-Est Méditerranée entend contracter auprès de Dexia Crédit Local pour financer la réalisation de 2 logements PLS situés au sein de la Résidence « Les Allées Mélodies » à Chevigny-Saint-Sauveur. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Phase de mobilisation :

- durée : 12 mois
- taux d'intérêt indexé : 4,63% ; le taux annuel sera, le cas échéant, corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A ;
- paiement des intérêts : annuels ;
- mobilisation des fonds : à compter de la mise en place du contrat, à la demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 6^{ème} jour ouvré précédant le terme de la phase de mobilisation fixé le 01/02/2009 et avec versement automatique, au terme de la phase de mobilisation, des fonds non encore mobilisés ;
- commission d'engagement : 0,10% du montant du prêt.

Phase d'amortissement :

- durée : 30 ans
- taux indexé : égal à la moyenne arithmétique du taux observé pour chacun des quatre trimestres au cours de l'échéance, chaque taux étant égal à 4,63% corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A ;

- périodicité des échéances : annuel ;
- mode d'amortissement : constant ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale du prêt, à hauteur de 100% du montant du prêt ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de Dexia Crédit Local adressée par lettre missive, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé avec Dexia Crédit Local et ICF Sud-Est Méditerranée.

32. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Garantie financière communautaire - SCI Les Narcisses 14 - opération de PSLA à Chenôve

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, à hauteur de 50%, sur l'emprunt d'un montant de 2 000 000 € et d'une durée maximale de 35 ans et 18 mois que la SCI Les Narcisses 14 entend contracter auprès de Dexia Crédit Local pour financer la réalisation du programme de 14 maisons de ville en location-accession, situé rue des Narcisses à Chenôve, dans le cadre du projet ANRU du quartier du Mail. Les caractéristiques de ce prêt figurent en annexe à la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale du prêt ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de Dexia Crédit Local adressée par lettre missive, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé avec Dexia Crédit Local et la SCI Les Narcisses 14.

33. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME 65 bis avenue du Drapeau - 2 rue des Molidors - Acquisition de logements

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la Ville de Dijon un bâtiment situé 65 bis avenue du Drapeau, dénommé bâtiment G, cadastré section AS n°3 de 812 m², ainsi qu'un bâtiment situé 2 rue des Molidors, dénommé bâtiment D, cadastré section BW n°370p d'environ 540 m² ;
- **de dire** que l'acquisition de ces biens interviendra moyennant les montants respectifs de 467 000 € pour l'immeuble rue des Molidors et 309 400 € pour l'immeuble avenue du Drapeau, soit un montant total de 776 600 € conforme à l'évaluation de France Domaine, étant précisé, comme indiqué ci-dessus, que le prix définitif sera arrêté à la rentrée scolaire 2008, afin de tenir compte de la libération éventuelle du logement actuellement occupé, situé dans l'immeuble avenue du Drapeau ;
- **d'autoriser** M. le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tout acte à intervenir pour la régularisation de ces dossiers.

34. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de Tart-l'Abbaye

M. MASSON met l'accent sur le problème de places de stationnement rencontré sur tous les PLU présentés. Il souhaiterait que tous les éléments permettant une position équilibrée dans ce domaine soit donnés, notamment concernant le nombre de places imposé au regard du nombre de logements, ceci étant lié au coefficient d'emprise au sol. Il regrette également que la règle d'alignement à la rue empêche

l'installation de dispositifs d'énergies renouvelables de type panneaux solaires par exemple ce qui crée une inégalité quant à l'accès à ce type d'énergies. Il propose donc de s'abstenir sur ce dossier.

M. REBSAMEN note la justesse des remarques mais invite à ne pas suivre les conclusions de M.MASSON car ce PLU, présenté pour la 4ème fois, a déjà pris en compte un certain nombre de remarques plus générales en terme d'urbanisme pour la dotation des habitations en matière d'énergies renouvelables.

Mme HERVIEU souhaite revenir sur le sujet du stationnement et s'interroge sur la méthode adoptée pour l'attribution des avis sur les PLU car la question des transports et des énergies devient cruciale : si l'offre de déplacement à l'échelle du département était plus développée la problématique de stationnement serait probablement moins importante surtout par rapport aux petites communes situées à 30 ou 40 km et qui deviennent les cités dortoirs de l'agglomération.

M.REBSAMEN revient sur le travail de qualité de ce dossier en particulier et appelle au vote :

4 abstentions.

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'émettre** un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme de Tart-l'Abbaye

35. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Demande de subvention de la Ligue de l'Enseignement pour la manifestation "Jours d'Assos"

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 1 500 € à la Ligue de l'Enseignement ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2008 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

36. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Demande de subvention de l'Association Bourgogne Active

Mme HERVIEU indique à titre d'information que l'économie sociale et solidaire en Bourgogne représente 11% de l'emploi salarié, chiffre que l'on retrouve sur le territoire de l'agglomération. Elle tient donc à féliciter le Conseil de Communauté sur sa politique volontariste dans ce domaine.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à signer la convention relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 8 000 € à BOURGOGNE ACTIVE ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2008 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

37. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Agence d'information sur le logement (ADIL) : subvention 2008

En raison de son appartenance à cette association en qualité de Président, M. ESMONIN ne prend pas part au vote. Il précise avoir sollicité une subvention complémentaire auprès du Conseil Général.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de Côte d'Or - 4, rue Paul Cabet 21000 Dijon -, au titre de l'exercice 2008 et dans le cadre de ses missions d'intérêt général, une subvention d'un montant de 68 255 € ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2008,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

38. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat (CDAH) : subvention 2008

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** au Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat (CDAH) - 4, rue de la Redoute BP 37610 21076 DIJON CEDEX -, au titre de l'exercice 2008 et dans le cadre de ses missions d'intérêt général dans le domaine de l'habitat, une subvention d'un montant de 15 500 € dont le mandatement interviendra en un seul versement au début du second semestre ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits du budget de l'exercice 2008,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

39. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI) 21 : demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à la Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Côte d'Or (UNPI) – 21 Boulevard Carnot 21000 DIJON, au titre de l'exercice 2008 et dans le cadre de l'organisation de conférences-débats sur le thème de la « réhabilitation des parcs privés » en faveur du développement de l'offre à loyers maîtrisés et de l'amélioration de la performance énergétique des logements, une subvention d'un montant de 1 500 € dont le mandatement interviendra en un seul versement au cours du second semestre 2008 ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits du budget de l'exercice 2008,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

40. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Affaires foncières - Approbation du bilan 2007 des acquisitions et cessions immobilières

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise pour l'année 2007, ci-annexé ;
- **de dire** que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'exercice 2007.

41. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE "Parc d'activités de l'est dijonnais - Lancement de la procédure de concession d'aménagement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de confier** la réalisation de la ZAC à un aménageur par voie de concession d'aménagement telle que prévue par les articles L 300-4 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- **de lancer** la procédure de consultation permettant de désigner l'aménageur de la ZAC ;
- **de créer** une commission spécifique en son sein, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, et qui sera chargée d'émettre un avis sur les candidatures reçues au terme de la procédure de publicité et de mise en concurrence conformément à l'article R 300-8 du Code de l'urbanisme ;
- **de fixer** la composition de la commission comme suit : le Président ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;
- **de procéder** à l'élection des membres de cette commission :

Sont élus titulaires : Mme GARRET-RICHARD, M.MARCHAND, M.LAURENT, Mme DURNET-ARCHERAY, M.DOUHAIT ; suppléants : Mme PETEL, Mlle MASLOUHI, Mme LEMOUZY, M.BAYAM, M.DODET.

La commission est ainsi composée :

le Président ou son représentant ;

titulaires : Mme GARRET-RICHARD, M.MARCHAND, M.LAURENT, Mme DURNET-ARCHERAY, M.DOUHAI ;

suppléants : Mme PETEL, Mlle MASLOUHI, Mme LEMOUZY, M.BAYAM, M.DODET.

42. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZAE d'intérêt communautaire de Longvic -Modification du P.N. Rue de Romelet à Longvic - Convention à passer avec la SNCF

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention à passer avec la SNCF.

43. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Marché de Gros - Devenir du site

M. REBSAMEN souligne la complexité du dossier. Certaines entreprises sont intéressées pour s'implanter dans la zone dans le cadre d'activités nouvelles.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de déclarer** l'opération de réaménagement du site dit du « Marché de Gros » d'intérêt communautaire ;
- **de confirmer** la vocation agroalimentaire de cette zone d'activités économiques, à l'exception du tènement sud, et ce, compte tenu des nombreux contacts en cours actuellement.

44. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Marché de Gros - 11 rue de Skopje - Acquisition des locaux et du bail emphytéotique

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de procéder** à l'acquisition des locaux situés 11 rue de Skopje à Dijon, cadastrés section AK n° 66, dans le cadre du bail emphytéotique initial en date du 5 août 1971 qui sera ainsi cédé à la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, ledit bail ayant fait l'objet d'une cession à la société FRUCTICOMI par acte du 21 avril 1999, dans le cadre d'un crédit-bail avec la société GAFIHC ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix total de 600 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine ;
- **d'autoriser** la société GAFIHC à conserver la jouissance des locaux au plus tard jusqu'au 31 octobre 2008, à titre gratuit ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, tout acte à intervenir en vue de régulariser ce dossier

45. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZA La Plucharde à Bretenière - Cession du lot n° 32

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession de la parcelle ci-dessus désignée d'une superficie de 1.507 m² environ, à la SCI KGDE sise 9 impasse de Reggio – ZAE Capnord à Dijon, au prix unitaire de 12,96 € HT le m², soit un montant HT de 19.530,72 € HT (23.358,74 € TTC) ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette décision ;
- **de dire** que la rédaction de l'acte authentique sera confiée à la SCP Massip-Prieur-Berthaut-Belou-Varlet ;
- **de dire** que le produit de la cession sera imputé sur le budget annexe « 10 » de l'exercice en cours.

46. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Terrain situé rue Sully à Dijon - Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de solliciter** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière d'un terrain situé rue Sully à Dijon, cadastré section BX n°515 de 2 ha 07 a 05 ca, au titre du volet thématique "Développement économique", moyennant la valeur vénale déterminée par France Domaine ;
- **de s'engager** à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, adopté le 25 février 2005 par le Conseil d'Administration de l'établissement et notamment la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;
- **d'autoriser** M. le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et notamment la convention opérationnelle correspondante qui sera établie par l'EPFL lors de l'acquisition du bien.

47. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Valmy à Dijon - Compte de Résultat Prévisionnel au 31.12.07

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel du Parc Valmy à Dijon, arrêté au 31 décembre 2007, établi par la Semaad.

48. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Mazen Sully à Dijon - Compte de Résultat Prévisionnel au 31.12.07 - Avenant n° 4 à la Convention Publique d'Aménagement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel du Parc Mazen Sully à Dijon, arrêté au 31 décembre 2007, établi par la Semaad ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n° 4 à la convention publique d'aménagement du 9 décembre 2002 passée avec la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

49. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Capnord à Dijon - Compte de Résultat Prévisionnel au 31.12.07 - Avenant n° 3 à la Convention Publique d'Aménagement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel de l'opération d'aménagement dénommée Parc Capnord à Dijon, arrêté au 31 décembre 2007, établi par la Semaad ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement du 23 septembre 2003 passée avec la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

50. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZAC Extension Capnord à Dijon - Compte de Résultat Prévisionnel au 31.12.07 - Avenant n° 4 à la Convention Publique d'Aménagement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel de la zone d'activités Extension Capnord à Saint-Apollinaire, arrêté au 31 décembre 2007, établi par la Semaad ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n° 4 à la convention publique d'aménagement du 9 décembre 2002 passée avec la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

51. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Excellence 2000 à Chevigny Saint Sauveur - Compte de Résultat Prévisionnel au 31.12.07- Avenant n° 8 à la Convention Publique d'Aménagement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel du Parc Excellence 2000, arrêté au 31 décembre 2007, établi par la Semaad ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n° 8 à la convention publique d'aménagement du 23 juin 2000 passée avec la Semaad, ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

52. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pôle de compétitivité - Vitagora - Capacité d'intervention du Grand Dijon - Projets labellisés - Soutien à Farine+

Mme HERVIEU rappelle qu'une évaluation des pôles par des cabinets internationaux est en cours. Elle revient sur le vote favorable qui avait été émis par l'assemblée en septembre 2006 concernant des exonérations fiscales accordées aux entreprises qui entraient dans les pôles et à la demande qui avait alors été faite d'une évaluation de l'impact de cette exonération sur la création emploi. Elle précise que les remarques de la Cour des Comptes indique un résultat n'atteignant pas les objectifs attendus et souhaite donc réitérer la demande d'un bilan d'étape..

M.REBSAMEN rappelle ces exonérations ne concernent que les entreprises porteuses de projets d'innovation et qu'il est favorable à la réalisation d'un bilan.

M.MARTIN précise que ces exonérations de la taxe professionnelle s'appliquent pour les entreprises dont les projets ont été labellisés au niveau national.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de soutenir** financièrement les projets innovants entrant dans le champ des Pôles de Compétitivité labellisés F.U.I. ;
- **de dire** que la Communauté d'Agglomération soutiendra deux acteurs de Farine+, BTC en remplacement de l'Entreprise Elancia et le CHU – Unité de Gériatrie conformément aux accords intervenus entre l'ensemble des partenaires du projet, à hauteur respectivement de 146.393 € et de 15.425 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes conventions nécessaires à la mise en oeuvre de ces projets.

53. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Entreprissimo 2008 - Subvention à la CCI Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 25 000 € à la CCI Dijon, au titre de la participation de la Communauté d'agglomération à la 3ème édition du salon Entreprissimo qui se déroulera les 26, 27 et 28 novembre 2008 au Parc des Expositions et Congrès de Dijon ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté d'agglomération et la CCI Dijon fixant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

54. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Programme de recherche Fournier - Partenariat Région Bourgogne, Département de la Côte d'Or, Grand Dijon, Laboratoires Fournier et Bourgogne Technologies - Prorogation de la durée de la convention du 30 juin 2005 - Avenant n° 1

Mme HERVIEU indique l'importance de suivre ce type de convention, en effet celle ci signée en 2005 avec le Groupe Fournier alors que l'entreprise était détenue par des dijonnais, porte sur la division pharmacie. Depuis, le groupe a été racheté par SOLVET et fait des bénéfices importants. La convention

visait à anticiper des licenciements suite à des rachats de groupes et indépendamment des résultats de la société. Mme HERVIEU propose que le versement de subvention soit soumis à une clause de remboursement en cas de bénéfice.

M.REBSAMEN indique qu'il avait été acté à l'époque des mesures permettant aux collectivités locales de participer financièrement à la recherche. La clause évoquée par Mme HERVIEU pourrait s'appliquer à l'avenir dans d'autres conventions. Dans le cas présent il ne s'agit pas d'augmenter le montant initial de la subvention mais de prolonger la durée de la convention d'un an.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 1 à la convention en date du 30 juin 2005, à intervenir entre l'ensemble des partenaires du programme de recherche, ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

55. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Demande de subvention CheMatech - Soutien à l'organisation d'un colloque

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 1 500 € à la Société CheMatech dans le cadre de l'organisation de Journées d'Etudes Scientifiques en Chimie du 23 au 25 juin 2008 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier,
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

56. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Boutique de Gestion de Côte d'Or - Demande de subvention au titre de l'accueil de porteurs de projet et accompagnement de créateurs d'entreprises

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 20.400 € à la Boutique de Gestion de Côte d'Or selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

57. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Espaces Publics Numériques (EPN) - Demande de subvention de la commune de Magny sur Tille

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe du versement d'une subvention à la commune de Magny-sur-Tille pour la création d'un Espace Public Numérique ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention ;
- **de dire** que le calcul et le versement de cette subvention interviendront sur présentation des factures acquittées, et que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

58. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Espaces Publics Numériques (EPN) - Demande de subvention de la commune de Perrigny les Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe du versement d'une subvention à la commune de Perrigny-lès-Dijon pour la création d'un Espace Public Numérique ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention ;
- **de dire** que le calcul et le versement de cette subvention interviendront sur présentation des factures acquittées et que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

59. DEPLACEMENTS Semaine de mobilité 2008 - Tarification spécifique

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la tarification spécifique, telle que présentée, à mettre en oeuvre dans le cadre de la semaine européenne de mobilité.

60. DEPLACEMENTS Acquisition complémentaire de matériels roulants de transports urbains - Mise en appel d'offres

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de rapporter** la délibération du 19 décembre 2007 portant sur l'achat d'un bus à gabarit réduit et d'un minibus ;
- **d'approuver** l'acquisition de véhicules de transport urbain, tel qu'il vient d'être exposé ;
- **de solliciter** la participation financière de l'ADEME, dans le cadre de son dispositif d'aides aux véhicules propres et économes ;
- **d'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres européen , et à signer les marchés et contrats en découlant ;
- **de dire** que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget 2008.

61. DEPLACEMENTS Création d'une commission extra-communautaire des mobilités douces et alternatives

Mme HERVIEU souhaiterait que cette commission tende vers la parité car 52 % des utilisateurs du VéloDi sont des femmes.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de créer** une commission extra-communautaire des mobilités douces et alternatives
- **de désigner** les membres de la Communauté appelés à siéger au sein de cette commission :

Sont élus : Mme HERVIEU, M.ESMONIN, M.MENUT, M.DUPIRE, M.GERVAIS.

62. DEPLACEMENTS Subvention à l'association la Bécane à Jules, pour l'achat de matériel permettant le marquage des vélos

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** une subvention de 8 000 € à l'association la Bécane à Jules.

63. DEPLACEMENTS Fonds de concours - Attribution Commune de Fénay - Travaux

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de FENAY à hauteur de 50 % du montant HT des opérations, soit, sur un total de 16 645 €, un fonds de concours de 8 322,50 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions ci-après annexées définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en oeuvre de la présente délibération.

64. DEPLACEMENTS Délégation du service de transport public - Rapport du délégataire 2007

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la présentation de ce rapport.

65. DEPLACEMENTS Délégation de service public fourrière automobile - Rapport du délégataire 2007

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de prendre acte de la présentation de ce rapport.

66. ENVIRONNEMENT UIOM - Conception, réalisation, montage de convoyeurs pour cendres volantes vers un silo de stockage - Lancement d'une consultation par marché négocié de travaux

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises,
- d'autoriser le Président à lancer la procédure pour la dévolution de ce marché,
- d'autoriser le Président à signer le marché, les éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne administration de l'affaire.

67. ENVIRONNEMENT UIOM - Création de nouveaux locaux - Lancement d'une consultation par marché négocié de travaux

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises,
- d'autoriser le Président à lancer la procédure pour la dévolution de ce marché,
- d'autoriser le Président à signer le marché, les éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne administration de l'affaire.

68. ENVIRONNEMENT Lancement d'un appel d'offres pour le chargement du verre d'emballage d'origine ménagère stocké sur le site de l'UIOM avec une option pour le transport du verre auprès du verrier

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser le Président à signer le marché et tout acte à intervenir pour la bonne administration de cette affaire, y compris les avenants complémentaires dans la limite de 5% du montant du marché.

69. ENVIRONNEMENT UIOM - Unité DASRI - Marché complémentaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser le Président à signer ce marché.

70. ENVIRONNEMENT Maison de l'Environnement - Avenant au Lot 6 - Menuiseries extérieures

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 06-26,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

71. ENVIRONNEMENT Convention d'accès aux déchetteries du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise - Avenant

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver l'avenant à passer avec le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant ainsi que tout document permettant la bonne administration de ce dossier.

72. ENVIRONNEMENT Régularisation de la participation financière des collectivités clientes 2007

M.REBSAMEN note que les craintes exprimées par les communes ne faisant pas partie de la Communauté d'agglomération et à l'encontre de celle-ci sont infondées et que le Grand Dijon rend des services non négligeables à ces communes notamment pour ce type de prestation de traitement des déchets à des tarifs peu élevés.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les comptes arrêtés entre la Communauté et les collectivités clientes pour l'exercice 2007 à la somme de :
 - 188 1466 € au titre de la collecte,
 - 977 295 € au titre de l'incinération.
- **de régulariser** les comptes avec les collectivités clientes, dans les conditions fixées au terme duquel la Communauté devra :
 - rembourser une somme globale de 5 787 € au titre de la collecte,
 - rembourser une somme globale de 46 866 € au titre du traitement.

73. ENVIRONNEMENT Déchetteries de Quetigny - Dijon - Chenôve - Marsannay-la-Côte - Longvic - Adaptation des règlements intérieurs

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le règlement intérieur des déchetteries communautaires.
- **d'autoriser** le Président à signer ce règlement ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne administration de cette affaire et à le faire appliquer.

74. ENVIRONNEMENT ACERIB - Agence de Communication et d'Echanges sur les Risques Industriels en Bourgogne - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'attribuer une subvention globale de 3 000 € à l'agence ACERIB.

75. ENVIRONNEMENT Atmosph'air - Subvention 2008

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention ,
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne administration de ce dossier,
- **de verser** à l'association ATMOSF'AIR pour l'année 2008 une subvention au titre de ses dépenses de fonctionnement de 130 000 € et une aide à l'investissement dans la limite de 26 000 €.

76. ENVIRONNEMENT Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - 2007

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** du rapport sur le prix et la qualité du service élimination des déchets 2007.

77. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Dispositif carteculture étudiant 2008-2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de reconduire** le dispositif carteculture étudiant pour 2008/2009 ;
- **d'approuver** le tarif, tel que proposé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions avec les différents partenaires pour l'année universitaire 2008/2009 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget primitif 2008.

78. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Mission Culture Scientifique (MCS) de l'Université - Programme d'actions 2008 - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 22 000 € à l'Université de Bourgogne afin de soutenir le programme des actions 2008 de la Mission Culture Scientifique ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire au bon déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

79. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Institut de Recherche sur l'Education (IREDU) - Organisation du colloque sur le thème de l'Enseignement supérieur et les marchés du travail les 19 et 20 juin 2008 à Dijon - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 4 000 € à l'Université de Bourgogne pour l'organisation, avec l'IREDU, du colloque sur le thème de "l'Enseignement supérieur et les marchés du travail" les 19 et 20 juin 2008 à Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire au bon fonctionnement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

80. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Université de Bourgogne - 4ème conférence européenne de Biologie du Comportement (ECBB) du 18 au 20 juillet 2008 - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe de partenariat du Grand Dijon pour le congrès ECBB 2008, aux côtés des autres partenaires, Université, INRA, CNRS ;
- **d'apporter** un soutien financier de 3 000 € à l'Université de Bourgogne pour l'organisation de ce congrès ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire au bon déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

81. CULTURE ET SPORTS Pôle Sportif Europa - Intérêt communautaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de déclarer** d'intérêt communautaire le Pôle Sportif Europa.

82. CULTURE ET SPORTS Réalisation d'un "Pôle Sportif Europa" Chenôve - Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

M.REBSAMEN indique que ce projet se construit avec des partenaires privés.

M.BELLEVILLE constate que l'information sur ce dossier est tardive, il aurait souhaité une information plus approfondie, il n'est pas opposé à ce dossier mais par manque d'information suffisante il s'abstient.

M.REBSAMEN précise qu'il est difficile de présenter des dossiers de cette importance en amont du Bureau communautaire. Un projet phasé de cette importance nécessite de trouver d'autres sources de financements et une communication précoce peut être préjudiciable. Il faut aller vers le progrès durable, il faut financer la recherche, il faut avoir de l'ambition pour l'agglomération.

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de procéder** à l'acquisition des terrains concernés par le projet de réalisation d'un pôle sportif situé sur la partie Nord du secteur « Europa » à Chenôve, sur une emprise foncière totale d'environ 13 ha, dont 2 ha ont déjà été acquis par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, au besoin par voie

- d'expropriation ;
- **de solliciter** de M. le Préfet de la Côte d'Or la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de réalisation d'un pôle sportif sur la partie Nord du secteur « Europa » à Chenôve au profit de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tel que ce projet est présenté dans le dossier ci-annexé ;
 - **de solliciter** de M. le Préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire relative au projet d'un pôle sportif sur la partie Nord du secteur « Europa » à Chenôve, conformément au dossier ci-annexé ;
 - **de dire** que le montant total de la dépense est estimé à la somme de 21,6 M € hors taxes, soit un montant de 925 000 € correspondant au coût du foncier et un montant de 20,7 M € hors taxes correspondant au coût des travaux ;
 - **d'autoriser** M. le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes judiciaires, administratifs ou notariés, liés à l'expropriation ou aux accords amiables.
 - **d'autoriser** M. le Président à solliciter toutes subventions, participations et co-financements possibles.

83. CULTURE ET SPORTS DFCO - Complément de subvention pour mise en place de nouvelles missions d'intérêt général

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Dijon Football Côte d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

84. CULTURE ET SPORTS JDA - Demande d'acompte au titre de la saison 2008-2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SAOS JDA Dijon Bourgogne,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

85. CULTURE ET SPORTS ZENITH - Rapport d'activité du délégataire - 2007

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** du rapport d'activité de l'année 2007.

86. CULTURE ET SPORTS Rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la société anonyme JDA Dijon Bourgogne - Communication au Conseil communautaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** du rapport d'observation présenté.

* * * * *

Fait à Dijon, le 9 juillet 2008

Le Président,


François REBSAMEN